

Dès son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complètera l'Accord relatif aux péages de la voie maritime du Saint-Laurent établi par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel qu'il a été antérieurement modifié.

L'Ambassadeur,
ALLAN GOTLIEB

L'honorable George Shultz,
Secrétaire d'État,
Washington.

ROXANE L. RIDGWAY
For the Secretary of State

ALLAN GOTLIEB
Ambassador of Canada

ALLAN GOTLIEB
Ambassador of Canada

ROXANE L. RIDGWAY
For the Secretary of State